



---

## Conseil des droits de l'homme

21<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Kenya

Genève, le 22 janvier 2015

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Kenya et la remercie pour son deuxième rapport national.

La Suisse s'inquiète des violations des droits de l'homme des journalistes au Kenya. Ceux-ci y sont trop souvent victimes d'intimidations, de menaces et de détention arbitraires. **La Suisse recommande au Kenya de prendre tous les mesures nécessaires afin de faire cesser les atteintes contre les journalistes et lui recommande d'assurer la compatibilité du Kenya *Information and Communications Act* avec ses obligations des droits de l'homme, en particulier la liberté de presse.**

La Suisse constate un refus du Kenya, malgré sa ratification du Statut de Rome en 2004, de coopérer avec la Cour pénale internationale, notamment concernant les violences consécutives à l'élection présidentielle de 2007: **La Suisse recommande au Kenya de coopérer pleinement avec la Cour pénale internationale et de protéger les témoins.**

Finalement, la Suisse reste préoccupée par les évictions forcées dont sont victimes les populations vivant près des zones minières et d'autres grands projets d'infrastructures énergétiques. **La Suisse recommande au Kenya de prendre toutes les mesures nécessaires pour accorder aux individus affectés une entière protection contre l'expulsion forcée en conformité avec les obligations et engagements internationaux.**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

---

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève  
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20  
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)